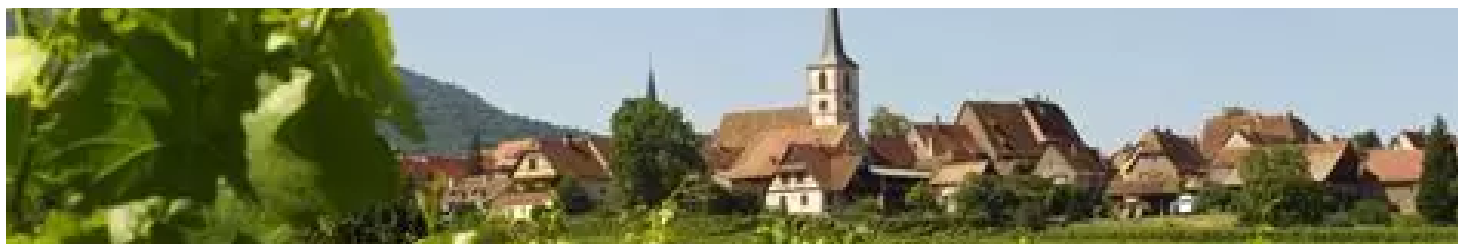


# L'AGENDA RURAL

la lettre  Février 2024 – Numéro 3  dans le Bas-Rhin



## Pour une année 2024 au service des élus et de nos territoires

C'est avec un immense plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui par le biais de cette lettre de l'Agenda Rural.

En tant que gardiens de nos traditions et de notre patrimoine, vous jouez un **rôle central** dans le maintien de l'identité et de la vitalité de nos territoires.

En 2024, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités des collectivités à faire aboutir leurs projets, tout en maintenant un engagement ferme envers le **développement durable**. Cette année sera cruciale pour **améliorer la vie quotidienne** en milieu rural, couvrant divers aspects tels que la mobilité, l'éducation, la santé, la culture et préparer l'avenir en termes d'aménagements ou de production d'énergie.

Il est essentiel que nous soyons collectivement engagés dans la mise en œuvre et le déploiement de ces grandes orientations.

Le dispositif Village d'Avenir permettra certainement de démontrer l'utilité et l'efficacité d'une mobilisation de l'ingénierie de l'Etat et de ses partenaires au bénéfice de nos communes.

C'est avec enthousiasme que je continue à travailler à vos côtés pour bâtir un territoire fort, inclusif et prospère.

**Josiane CHEVALIER**  
Préfète de la Région Grand-Est  
Préfète du Bas-Rhin



## *Signature de la 1ère Convention établissant un Territoire Educatif Rural (TER), en Alsace Bossue, le 15 janvier 2024.*

Constitué de 44 écoles, trois collèges et un lycée, le territoire éducatif rural de l'Alsace Bossue doit permettre de **corriger des inégalités scolaires liées à la ruralité**.

Signée lundi 15 janvier au sein du lycée Georges-Imbert de Sarre-Union par la préfète du Bas-Rhin, Josiane Chevalier, le recteur de l'académie de Strasbourg, Olivier Faron, et le président de la communauté de communes de l'Alsace Bossue, Marc Séné, cette convention a été préparée par les services de l'académie de Strasbourg en lien avec les chefs d'établissements du secteur et les élus locaux.

### **Quatre axes seront déclinés :**

- L'ambition scolaire, faire de la richesse du territoire un levier pour la réussite
- L'épanouissement des élèves sur le territoire
- La coéducation, mieux construire des références communes
- Favoriser et faciliter l'ouverture culturelle sur le territoire, avec en particulier l'installation d'un Micro-folies.

## Village d'avenir, 14 lauréats

Annoncé par la Première Ministre le 15 juin 2023 dans le cadre du plan France Ruralités, **Villages d'Avenir** est un dispositif d'accompagnement des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Villages d'avenir complète l'appui en ingénierie aux territoires déjà porté par les programmes Action cœur de ville, Petites Villes de demain, Territoires d'industrie, Avenir montagnes, l'ingénierie sur mesure et le dispositif des volontaires territoriaux en administration.

**1458 communes ou grappes de communes ont été labellisées Villages d'Avenir.**

Dans Bas-Rhin, **33 candidatures** ont été déposées et parmi elles, **14 lauréates** ont été annoncées par le gouvernement le 21 décembre 2023 : **Breitenau** en association avec **Neuve-Eglise, Mussig, Rhinau, Dettwiller, La Petite-Pierre, Marmoutier, Herbitzheim, Duppigheim, Saales, Wangenbourg-Egenthal, Goersdorf, Lauterbourg, Mothern et Woerth.**

**1 chef de projet** a été recruté dans la Bas-Rhin pour accompagner ces collectivités dans leurs projets. Il est un interlocuteur identifié et privilégié entre les communes, l'Etat et les partenaires contributeurs à l'ingénierie au bénéfice des collectivités.

**VILLAGE D'AVENIR**



*A La Petite-Pierre, la labellisation Villages d'Avenir permettra d'accompagner la commune dans la réflexion et / ou la réalisation de plusieurs projets : sécurisation de traversée de La Petite-Pierre et stationnement, réseau de chaleur, attractivité touristique, préservation et rénovation du patrimoine.*

Trouvez des aides pour financer et accompagner vos projets



Chaque jour, des collectivités comme la vôtre trouvent des aides pour financer et accompagner leurs projets sur de nombreuses thématiques. Vous aussi, découvrez les aides disponibles et paramétrez des alertes pour donner vie aux ambitions de votre territoire.

Aides Projets **NOUVEAU !** Trouvez de l'inspiration avec les projets d'autres collectivités

Vous cherchez pour...

Commune

Votre territoire

x Tieffenbach (Commun... ▾

Mot-clés

Ex: rénovation énergétiq... ▾

Thématiques

(1) Patrimoine et monum... ▾

Rechercher

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

## Commerces en zones rurales



**62% des communes rurales, ne disposent plus d'aucun commerce.** L'Etat soutient l'installation de commerces, sédentaires ou itinérants, dans les villages ruraux.

La réouverture et la rénovation des commerces ruraux dans les territoires ruraux est une déclinaison du dispositif France Ruralités annoncé le 15 juin 2023 par Elisabeth BORNE, Première Ministre, dans le but de dynamiser les territoires.

Cette mesure, est un appui à l'installation de commerces multiservices, sédentaires ou itinérants, dans les centres-bourgs qui en sont dépourvus ou dont les derniers commerces ne répondent plus aux besoins de première nécessité de la population.

La procédure de candidature s'effectue auprès des services de l'ANCT ([anct.gouv.fr](http://anct.gouv.fr)). Il vous est également possible d'obtenir davantage d'informations auprès de votre sous-préfecture.

**Benoit VIDON, Sous-préfet de l'arrondissement de Saverne**  
Référént ruralité pour le Bas-Rhin



### Quelles conditions pour candidater ?

- 1** Une collectivité rurale
- 2** Un besoin non-satisfait en termes d'offre commerciale

**3** Pour les commerces ambulants : passage à hauteur de **4 jours minimum** par semaine

**4** La période de réalisation du projet doit être **inférieure à 36 mois**.

**5** Être porteur de **projet public ou parapublic**, exploitant du commerce sédentaire ou être une collectivité rurale ou être porteur d'un projet privé avec l'appui de la collectivité d'implantation

**6** Le projet ne doit **pas mener à une artificialisation des sols**

**7** Un projet portant sur l'implantation d'un commerce multi-services.

### Montant des subventions

**Acquisition des locaux et travaux relatifs à la remise en état du local** : prise en charge du déficit d'opération à hauteur de **50%**, dans une limite de **50 000€** (réservée aux porteurs de projet publics avec un engagement de mettre en location pendant une durée minimale de 5 ans en vue d'y installer un commerce).

**Aménagement des locaux et acquisition du matériel professionnel** : prise en charge à hauteur de **50%** des dépenses éligibles dans une limite de **15 000€**.



### Exemples de projets soutenus :

> Etudier la possibilité de réinstaller un commerce, affiner le potentiel de développement commercial, choisir le bon statut.

> Améliorer la qualité et la diversité des services proposés et souhaite une forme de labellisation de type bistrot de pays.

> Local communal qui mérite rénovation et souhaite y installer un commerce

# Une campagne pour l'accès aux droits des femmes en milieu rural

En collaboration avec la **Fédération nationale des centres d'information des droits des femmes et des familles (FNCIDFF)**, le Gouvernement lance une campagne pour promouvoir l'**accès aux droits des femmes vivant en milieu rural**.

Dans les territoires ruraux, les femmes sont confrontées à un **risque accru de précarité** : chômage, surreprésentation des contrats précaires, risque de pauvreté et de dépendance financière, isolement géographique et social, isolement et éloignement des services publics et sociaux constituent des facteurs qui entravent le recours des femmes à leurs droits face aux violences.

**Les zones rurales représentent 50 % des féminicides qui ont lieu en France.**

Cette campagne traite trois thématiques : **l'accès à l'emploi, la parentalité et l'action contre les violences sexistes et sexuelles.**

## PARTOUT, LES FEMMES ONT DES DROITS !

À travers plus de **2300 permanences** partout en France, les CIDFF sont présents dans tous les départements et dans certains territoires d'outre-mer pour favoriser l'**accès au droit** et l'**insertion économique des femmes**.



anct

agence nationale de la cohésion des territoires

permanence avec

GOVERNEMENT

toutes et tous égaux

CIDFF

### Où trouver une permanence ?

**Bischwiller Haguenau Ingwiller Kaltenhouse Lingolsheim Molsheim Niederbronn-les-bains Sarre-Union Saverne Sélestat Schirmeck Strasbourg Wissembourg**

## Rural Consult

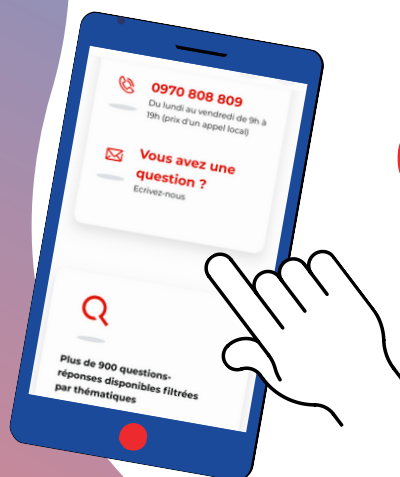
Un service  
Banque des Territoires

Une **assistance** juridique et financière dédiée aux petites collectivités, accessible par téléphone ou en ligne.

Une réponse immédiate à vos questions via notre service téléphonique accessible de **9h à 19h du lundi au vendredi**.

Une base de **1000 questions-réponses** accessibles en ligne

- Éclairer vos prises de décision sur le plan juridique et financier
- Vous repérer dans un environnement législatif et réglementaire complexe
- Mieux comprendre les changements organisationnels impactant votre collectivité (mise en œuvre du ZAN, gestion de la ressource en eau, compétence mobilité, ...)
- Optimiser la gestion du budget de votre collectivité



**0970 808 809**

(Prix d'un appel local)

FRANCE RURALITÉS  
**LES RURALITÉS,  
AU COEUR  
DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE**

BANQUE des  
**TERRITOIRES**  
GRUPE CAISSE DES DÉPÔTS